

Département de Meurthe-et-Moselle – Arrondissement de BRIEY

Commune de **BASLIEUX**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2025

Date de la convocation : 10 janvier 2025

Date d'affichage : 21 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 10

présents : 10

votants : 11

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, CANDELA-NICHIL Annick, AKIL Dalila, POULAYON Angélique, KLEIN Raymond, RICHY Georges, RITTER Denis, SOBLET Philippe, ENTZINGER Stéphane, FRANCOIS Noël.

Etai(en)t excusé(s) : COLA BRUNO (pouvoir donné à FRANCOIS Noel)

Etai(en)t absent(s) :

Public : oui

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 (pièce jointe à la présente)
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 (pièce jointe à la présente)
- 3- Demande de subventions pour le projet « vidéo protection »
- 4- Encaissement d'un chèque de 100 € (Don)
- 5- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Intercommunale des Eaux de Piennes 2023
- 6- Autorisation d'acheter une camionnette utilitaire pour la Commune de Baslieux
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

ENTZINGER Stéphane se propose comme secrétaire de séance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 24/10/2024 qui avait été envoyé avec la convocation de ce conseil.

Pour : 9

Contre : 1 (CANDELA-NICHIL Annick)

Abstention : 1 (POULAYON Angélique)

A la majorité, le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2024.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 04/12/2024 qui avait été envoyé avec la convocation de ce conseil.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1 (CANDELA-NICHIL Annick)

A la majorité, le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 04 décembre 2024.

Point 3 : Demande de subventions pour le projet « vidéo protection »

La mairie prévoit d'installer des caméras de vidéo protection au village et aux cités.

4 caméras sont prévues au village, 2 aux cités et 1 en bas. Coût total : 33 926€ HT ; subventionnable à hauteur totale de 80% suivant accords.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à solliciter toutes subventions possibles pour le projet d'installation de caméras de vidéo protection dans la commune.

Point 4 : Encaissement d'un chèque de 100€ (don)

Le Maire informe le conseil municipal qu'une personne des Cités a déposé anonymement un chèque de 100€ afin d'aider la commune.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 100€.

Point 5 : Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif du SIEP 2023

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Intercommunale des Eaux de Piennes 2023.

Point 6 : Autorisation d'acheter une camionnette pour la commune

Le Maire informe le conseil municipal que la camionnette utilisée habituellement par les services techniques est en panne. Les réparations devenant coûteuses, il est nécessaire d'acheter un nouveau véhicule. Coût total : 7000€ HT.

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 3 (RICHY Georges, COLA Bruno, FRANCOIS Noël)

A la majorité, le conseil municipal autorise le Maire à acheter une nouvelle camionnette pour la commune.

Informations et questions diverses :

- Pour notre commune, la contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) pour l'année 2025 s'élève à 10 843€ (10709€ en 2024).
- La commune a reçu une attestation de versement du syndicat départemental d'électricité de Meurthe et Moselle mentionnant la somme de 5705,04€, montant correspondant à la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TIFCE).
- La commune a reçu une proposition commerciale du bureau Véritas pour la vérification des installations électriques et gaz : pour cette année 2025, le montant demandé : 675€ HT (810€ TTC).
- Concernant l'ensemble des locaux salle polyvalente- anciennement école, la commission a émis un favorable à la poursuite du fonctionnement de l'établissement. Pour les locaux laissés libres par l'école Timéléon, Denis Ritter se propose de contacter des agences immobilières pour tenter de les louer !
- La commune a reçu un rappel de l'ONF concernant une régularisation à effectuer suite aux lots de bois distribués aux affouagistes en 2019 : la commune doit rembourser 12% sur la valeur des produits délivrés (estimation 1472,87€) ; donc montant à payer : 176,74€ !!! Le tirage au sort des 23 lots de bois a eu lieu comme prévu le lundi 06 janvier en mairie en présence de M. Flavien Crunel, technicien ONF. A l'occasion, M. Crunel a rappelé aux affouagistes qu'il était toujours à leur disposition si souci il y avait au niveau des arbres à façonner.
- M. le Maire informe le conseil de la refonte des redevances de l'eau : par délibération du 18 octobre 2024 portant sur les tarifs des redevances du 12^{ème} programme d'intervention (2025 à 2030), le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a fixé les redevances EAU et ASSAINISSEMENT s'appliquant sur les factures émises à partir du 1^{er} janvier 2025, comme suite : Pour l'eau : la redevance *lutte contre la pollution* s'intitule à partir du 1^{er} janvier 2025 *Redevance consommation eau potable*, le tarif passe de 0,35€ par m3 à 0,39€ par m3. Une nouvelle redevance *performance réseau d'eau* est instituée. Son tarif pour l'année 2025 est de 0,33€ par m3. Pour l'assainissement, la redevance *modernisation des réseaux* s'intitule à partir de ce 1^{er} janvier *performance réseau d'assainissement*. Le tarif passe de 0,233€ par m3 à 0,46€ par m3.
- M. le Maire informe le conseil qu'il a été convoqué ce lundi 13 janvier 2025 dans les locaux du SIEP à Piennes avec M. Didier George, maire de Doncourt les Longuyon, en présence des directeurs des trésoreries de Briey et Longwy, de M. Philippe Fichesser, président du SIEP et de Mme Virgine Bausch-Chomel, DGS au sein du Siep. L'objectif :

clarifier les impayés de l'ex-syndicat des eaux de Doncourt-Cités ! Selon la trésorerie, entre 2008 et 2015, le montant des factures non payées s'élève à 23 000€ environ ! Proposition envisagée : 50% de la somme à la charge du SIEP et 50% pour Baslieux - Doncourt les Longuyon ! Dans un premier temps, le conseil d'administration du SIEP va devoir valider cette proposition ainsi que les deux communes concernées. Pour nos deux communes, Doncourt les Longuyon « devrait » verser 4600€ environ (40%) et Baslieux 6900€ (60%). Affaire à suivre !

- La commune a reçu les différents avis d'échéance du Groupama ; au niveau des différents locaux : 5603,88€ en 2024 pour 5077,85€ en 2025 (+526,03€ ; +9,4%), pour les véhicules : 1094,79€ en 2024 pour 1171,10€ en 2025 (+ 76,31€ ; +6,4%).
- Fin décembre, la salle polyvalente a été louée pour un mariage. Gros souci suite à cette location : les WC étaient bouchés ! Tanguy et René ont passé deux heures pour remettre en état les WC et Colette deux heures pour nettoyer les sanitaires. La personne qui avait signé le contrat de location a été contactée mais à ce jour... aucun retour ! Les chèques de caution sont toujours en notre possession.
- La commune a reçue un devis concernant la rénovation de l'aire de jeux à Doncourt-Cités, montant total : 40 084,80€ TTC.
- Question de CANDELA-NICHIL Annick concernant la construction d'un abri en bois en 2021 par M. BOTTEGA et M. FERNANDES : *Est-ce que la construction est conforme aux prescriptions demandées par les ABF, contour en bois et non en filet vert comme actuellement ?*
Monsieur le Maire va effectuer des recherches dans les dossiers et contacter l'architecte des Bâtiments de France. Il informe que l'acheteur de la maison de M. BOTTEGA ainsi que son notaire avaient été prévenus avant l'achat de la maison.

La séance est levée à 21h10.

ENTZINGER Stéphane
Secrétaire de séance



MULDER Daniel
Maire



